

DECISION DU PRESIDENT

Acte N° 202560

Objet : Mise en sécurité de sites - PGSSE
Devis n° 11-336770

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

DECIDE :

Article 1 :

De confier à VEOLIA EAU - 02400 Château-Thierry - la mise en sécurité de plusieurs sites : le réservoir de Saint Gengoulph, l'usine de déferrisation et de démanganisation de Chézy Sur Marne, la source et surpresseur de Saint Quentin Sur Allan, le réservoir de Montreuil Aux Lions, le puits de Pavant et le réservoir de Crouttes Sur Marne et d'accepter le devis retenu au montant de **15 509,00 € HT soit 18 610,80 € TTC.**

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le devis et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

Article 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

Article 4 :

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Château-Thierry, le 06 août 2025

Le Président,
Hugues DAZARD

HUGUES
DAZARD
ID

Signature
numérique de
HUGUES DAZARD ID
Date: 2025.08.07
09:15:05 +02'00'



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250807-202560-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2025
Publication : 11/08/2025

Certifié par le Président